

Le plus important, pour chaque élève, est de donner du sens à sa formation. Les différentes ressources d'information ci-dessous sont à votre disposition pour contribuer à cet objectif.

Sur Internet, la page Journée oser tous les métiers (jom)

→ www.vd.ch/jom



Sur Internet, à l'adresse www.vd.ch/orientation

- S'informer sur les métiers et les formations > Rechercher un métier par domaine ou par intérêts (Des Métiers – Des Écoles)
- Connaître les différentes filières de formation > Schéma interactif
- Connaître les différentes filières de formation > Fiches d'information et animations sur les filières de formation



Sur Internet, les schémas de formation par domaine

→ www.orientation.ch > Formation > Système suisse de formation



Dans les Centres d'information sur les études et les professions (CIEP)

- Documentation, aide à la recherche d'informations
- En libre-accès à Lausanne, Morges, Nyon, Vevey et Yverdon-les-Bains
- Adresses, horaires et accès au catalogue à l'adresse www.vd.ch/orientation



A l'école obligatoire

- Dès la 10^e année, les élèves et leurs parents peuvent solliciter le conseiller ou la conseillère en orientation de l'établissement secondaire fréquenté
- Un classeur « Mon avenir m'appartient » est disponible dans toutes les classes : guide des métiers, activités pour apprendre à se connaître, conseils pour la recherche d'un stage ou d'une place d'apprentissage

[S'INFORMER, SE CONNAÎTRE, S'ORIENTER]

**OSER TOUS LES MÉTIERS,
OSER TOUTES LES FORMATIONS**



Département de la formation, de la jeunesse
et de la culture
Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle
Juin 2021

La Journée oser tous les métiers (jom) vise à lutter contre les stéréotypes de genre dans les choix de métiers en proposant aux élèves (7^e à 9^e année) de découvrir une profession exercée par des personnes du sexe opposé. C'est aussi l'occasion de faire le point sur le système de formation suisse, qui se caractérise par sa perméabilité et sa souplesse.

A partir de la 9^e année, les élèves poursuivent leur scolarité obligatoire pendant trois ans dans la voie secondaire générale (VG) ou dans la voie secondaire pré-gymnasiale (VP), avant de choisir une formation professionnelle par apprentissage ou une formation générale au gymnase.

200 métiers accessibles par un apprentissage

Le certificat fédéral de capacité (CFC) permet d'accéder directement à l'emploi et offre une première certification après une formation professionnelle de 3 ou 4 ans.

Savez-vous que le CFC (apprentissage) permet également d'accéder aux hautes écoles et autres formations supérieures ?

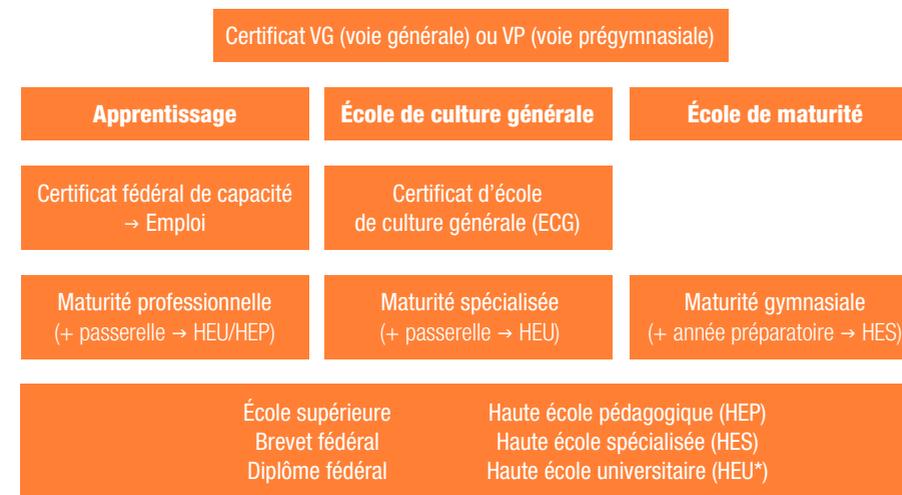
Complété par une maturité professionnelle, il ouvre la porte des Hautes écoles spécialisées (HES). L'apprentissage offre également de nombreuses possibilités de formation en école supérieure ou en emploi (brevets et diplômes fédéraux).

Trois maturités

La maturité gymnasiale est la plus connue.

Savez-vous qu'il existe deux autres maturités qui ouvrent également l'accès aux formations supérieures ?

La maturité professionnelle, préparée pendant ou après l'apprentissage, et la maturité spécialisée, préparée après un certificat d'ECG, ouvrent les portes des Hautes écoles spécialisées. Complétées par une passerelle scolaire d'un an, elles permettent d'accéder à l'université.



* HEU : université, école polytechnique fédérale

Des possibilités de formation nombreuses et variées

Il est possible d'accéder à une formation supérieure, quelle que soit la voie suivie.

Ainsi, un apprentissage ou des études au gymnase permettent également d'accéder à une formation HES du domaine de la santé, par exemple Physiothérapeute.

Certains métiers sont par ailleurs accessibles par des filières de formation supérieure différentes, par exemple Architecte HES ou EPF, ou Educateur social ES ou HES, etc.

Réfléchir à son avenir

En plus des résultats scolaires, les intérêts et la motivation jouent un rôle important dans le choix d'une filière de formation postobligatoire (apprentissage, école de culture générale ou école de maturité). Les élèves de VG et de VP peuvent y réfléchir avec l'appui du conseiller ou de la conseillère en orientation de leur établissement.